



Comité de Bassin Artois-Picardie

Le Secrétaire
du Comité de Bassin

**PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION
PERMANENTE DU MILIEU NATUREL AQUATIQUE
ET DE LA PLANIFICATION DU 02 JUIN 2017**

Ordre du Jour

Point décisionnel :

1 - Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente du Milieu Naturel Aquatique et de la Planification du 18 novembre 2016

2 - Avis sur le Document du SAGE de la Sensée

Points d'information :

3 - Présentation du projet Canal Seine Nord

COMMISSION PERMANENTE DU MILIEU NATUREL AQUATIQUE ET DE LA PLANIFICATION DU 02 JUIN 2017

PRESIDENCE ET VICE-PRESIDENCE			
Président	LENGLET Bernard		
Vice-Président	BARBIER Luc		
REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES			
" Sous-collège "		Présents	Mandats
Régions / Nord Pas-de-Calais	DUJARDIN Jean Marc	Excusé	Mandat à M. LENGLET
Départements / Nord	MARTIN Françoise	Présente	
Départements / Pas-de-Calais	LEVEUGLE Emmanuelle	Excusée	
Départements / Pas-de-Calais	WAROT-LEMAIRE Sophie	Excusée	Mandat à Mme MARTIN
Départements / Somme	DEWAELE Marc	Excusé	
Départements / Somme	HAUSSOULIER Stéphane	Excusé	
Agglomérations > 100 000 ou EPCI ayant compétence dans le domaine de l'eau comportant au moins 1 agglo de plus de 100 000 hab	DALEUX Lise	Présente	
Agglomérations > 100 000 ou EPCI ayant compétence dans le domaine de l'eau comportant au moins 1 agglo de plus de 100 000 hab	DETOURNAY Alain	Présent	
Communes du littoral	VACANT		
Communes du littoral	LECOMTE Jean-Paul (VACANT)	Excusé	
Communes ou groupements de com / Divers	LENGLET Bernard	Présent	
Communes ou groupements de com / Divers	SWITAJ Olivier	Excusé	
REPRESENTANTS DES USAGERS			
Agriculture	BRAYER Charlotte	Présente	
Agriculture	DELCOURT Luc	Présent	
Pêche maritime	MONTASSINE Gérard	Présent	
Industrie	LUCQ Chantal	Excusée	Mandat à M. POULAIN
Industrie	POULAIN Olivier	Présent	
Associations agréées de Pêche et de Protection du milieu aquatique	SKIERSKI Daniel	Présent	
Associations agréées de Pêche et de Protection du milieu aquatique	SAILLIOT Pascal		
Associations agréées de Défense des Consommateurs	BULA Danièle	Présente	
Associations agréées de Protection de la Nature	BARBIER Luc	Excusé	Mandat à N. SAILLIOT
Associations agréées de Protection de la Nature (littoral)	BAZIN Danièle	Présente	
Associations agréées de Protection de la Nature	VACANT		
Associations agréées de Protection de la Nature	VERBRUGGHE Ginette	Présente	

REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS			
" Sous-collège "		Présents	Mandats
Préfet de la Région Picardie ou son représentant	LALANDE Michel	Excusé	
Directeur Inter-régional de la mer Manche orientale du Nord ou son représentant	COUPU Jean-Marie	Excusé	Représenté Mme ZAK
Directeur Général de l'ONEM A ou son représentant	AUBEL Christophe		
Directrice de l'ARS de NPDCP ou son représentant	RICOMES Monique	Excusée	
DRAAF NPDC par Intérim ou son représentant	MAURER Luc	Excusé	
Directeur Général de VNF ou son représentant	GUIMBAUD Thierry	Excusé	Représenté par M.MATRAT
DREAL NPDC, délégué de Bassin ou son représentant	MOTYKA Vincent	Excusé	Représenté par M.PREVOST
REPRESENTANTS HORS COMITE DE BASSIN			
Associations agréées de pêche et de pisciculture	DUBRULLE Jean-Paul	Présent	
Associations agréées de pêche et de pisciculture	BLANCHARD Michel	Présent	Accompagné de M.PAWAR
Associations agréées de pêche et de pisciculture	LARIVIERE Patrick	Présent	
Pêche maritime	FRANCOIS Patrick (VACANT)		
Associations agréées d'aquaculture et de conchyliculture	DAUBERLCOUR Alain	Excusé	Représenté par Mme GARIGLIETTI Clémence
Associations agréées de protection de la nature	COUTEAUX Clémentine	Excusée	
Associations agréées de protection de la nature	LEPAN René (En cours de nomination)	Présent	
Associations agréées de protection de la nature	MARIETTE Michel	Présent	
Associations agréées de protection de la nature	WATTEZ Céline	Présente	
Membres Consultatifs			
		Présents	
LALANDE Michel Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie		Excusé	
CANNEVA Guillem Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie		Excusé	
SOUSSAN-COANTIC Jocelyne Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie		Excusé	
GALTIER Bertrand Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie accompagné de M. AGBECODO, M. MARTIN, V. VALIN, C. EUVERTE, S. JOURDAN, V. LEROY		Présent	
Présidents de Commissions Locales de l'Eau du Bassin Artois-Picardie			
BEAUCHAMP Charles SAGE Sensée		Excusé accompagné par Mme BLIN et M.THIEBAUT	
BOCQUET Alain SAGE Scarpe Aval		Représenté par M.CARON	
DENIS Christian SAGE de l'Audomarois			
Présidents de Commissions Locales de l'Eau du Bassin Artois-Picardie			
		Présents	
DETOURNAY Alain SAGE de Marque Deule		Présent	
DISSAUX Jean-claude SAGE de la Lys		Excusé	
FLAMENGT Georges SAGE Escaut		Présent	
LENGLET Bernard SAGE de Haute Somme – Somme Aval		Présent et accompagné de Mmes LECLAIRE et ROHART	
PARENTY Daniel SAGE du Boulonnais		Excusé	
PRUVOST Roger SAGE Canche		Représenté par Mme CHERGIE Valérie	
RAOULT Paul SAGE de la Sambre		Présent	
SPAS Thierry SAGE Scarpe amont		Présent	
RINGOT Bertrand SAGE du Delta de l'AA		Excusé	
CHRISTOPHE Paul SAGE de l'YSER		Excusé	
TRUNET Jean-Marc SAGE Authie		Accompagné par Mme REGNIEZ Lucile et M.DELVIN COURT	
Divers			
		Présents	
		Représentant titulaire du personnel au Conseil d'Administration	
KARPINSKI Jean-Philippe		Présent	
		Représentant suppléant du personnel au Conseil d'Administration	
LEFEBVRE Jean-Pierre		Présent	
Autres Divers			
LEDEIN Emilie		Présente	

BM

**RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE DU MILIEU NATUREL AQUATIQUE ET
DE LA PLANIFICATION DU 02 JUIN 2017**

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTÉ	AVIS FAVORABLE TRANSMIS AU CB	REPORTÉ	AMENDE	OBSERVATIONS
1		Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente du Milieu Naturel Aquatique et de la Planification du 18 novembre 2016	X				Adoption à l'unanimité
2	17-B-	AVIS DU COMITE DE BASSIN SUR LE SAGE SENSEE (18663)		AF			Avis favorable à l'unanimité moyennant la recommandation « d'analyser de façon approfondie la mise en place des ZEE sur le territoire du SAGE ». Modifier le projet de délibération avec cette recommandation. Transmission au Comité de Bassin

Bc

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. LENGLET ouvre la séance à 9h40.

M. GALTIER se présente à la commission. Il annonce être très heureux de travailler sur le territoire des Hauts de France. Il souligne que les missions de l'Agence de l'Eau sont des missions passionnantes et importantes. Il indique qu'auparavant il était au cabinet de Madame POMPILI alors secrétaire d'Etat chargé de la biodiversité et auparavant, était Directeur du Parc National des Ecrins.

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU MILIEU NATUREL AQUATIQUE ET DE LA PLANIFICATION DU 18 NOVEMBRE 2016

*Le procès-verbal de la Commission Permanente du Milieu Naturel et de la Planification
Du 18 novembre 2016 est adopté à l'unanimité.*

2 – AVIS SUR LE DOCUMENT DU SAGE DE LA SENSÉE

M. LENGLET informe les membres de la commission d'un courrier de M. BEAUCHAMP s'excusant de ne pas pouvoir être présent aujourd'hui pour la présentation du document du SAGE de la Sensée dont il est président.

Il rappelle que M. BEAUCHAMP était déjà référent du contrat rivière de 1992 à 2001.

Madame BLIN en référence au point n°2 du dossier de séance de la CPMNAP du 02 juin 2017, présente l'avis sur le document du SAGE de la Sensée.

Remarques :

M. PREVOST rappelle que l'avis du Comité de Bassin est demandé sur deux points :

- la compatibilité du projet de SAGE avec le SDAGE
- la cohérence avec les SAGE limitrophes.

Il indique que les services de l'Etat ont accompagné la réalisation du SAGE. Il mentionne que l'analyse qui a été présentée recouvre l'analyse des services de l'Etat sur le projet.

Il indique qu'il est proposé au Comité de Bassin d'émettre un avis favorable sur le projet de SAGE de la Sensée.

M. LENGLET demande s'il y a des remarques particulières en ce qui concerne le SAGE.

M. PREVOST mentionne qu'il n'y a pas de remarque particulière et indique qu'il manque deux points avant de lancer la consultation :

- L'avis du Comité de Bassin
- L'avis de l'Autorité Environnementale.

M. THIEBAUT précise qu'en ce qui concerne la limitation des prélèvements d'eau, la règle ne vise pas les usages agricoles et industriels mais uniquement l'usage eau potable.

Mme DALEUX souligne que page 13, il n'y a aucune commune en zones à enjeu environnemental, car les communes n'ont pas souhaité s'inscrire dans ce registre.

Blm

M. THIEBAUT précise que c'est la méthode transmise par l'Agence de l'Eau et les services de l'Etat qui a été appliquée. Il indique qu'avec cette méthode, il n'y avait pas de zone à enjeu environnemental. Il indique que cependant la CLE avait évoqué le souhait de vouloir définir des zones à enjeu environnemental afin d'améliorer la qualité des cours d'eau et avait fait une proposition aux communes et EPCI concernés. Il souligne que les communes ne souhaitaient pas qu'il y ait des zones à enjeu environnemental, au plus grand regret de la CLE.

Mme DALEUX mentionne qu'elle émet des réserves par rapport à cela.

M. LENGLET rappelle que les zones à enjeu environnemental, comme les zones à enjeu sanitaire sont très importantes au niveau de l'assainissement non collectif. Il s'adresse à la CLE en indiquant qu'il est surprenant de ne pas avoir de telles zones et indique qu'il est toujours possible de reprendre le sujet auprès des communes qui n'en ont pas forcément mesuré l'enjeu.

M. THIEBAUT souligne que la volonté de la CLE a été de suivre l'avis des communes consultées et des EPCI.

M. LENGLET indique que cependant les CLE doivent être précurseurs et force de propositions. Il souligne que les CLE sont les relais des Agences de l'Eau. Il précise qu'il rejoint Mme DALEUX.

M. THIEBAUT indique qu'il est possible de relancer des discussions avec les communes et les EPCI sur le sujet.

M. GALTIER pense qu'effectivement il faut avoir une vision prospective et inciter à l'émergence des zones à enjeu environnemental, d'autant que le SAGE est un document avec une durée de vie importante.

M. PREVOST précise que l'on parle d'assainissement non collectif et précise que la politique nationale sur l'ANC indique que si le SPANC va vérifier une installation d'ANC qui n'est pas conforme, alors elle doit se mettre en conformité dans les 2 ans. Il indique que concernant les zones à enjeu environnemental, il s'agit de zones où l'on considère qu'il n'est pas possible d'atteindre le bon état de la directive cadre sur l'eau à cause de l'ANC. Il indique que dans les zones à enjeu le délai est de 4 ans pour se mettre en conformité. Il souligne que lors d'un changement de propriétaire. Si l'ANC est non conforme, le nouvel acquéreur a l'obligation de le mettre en conformité. Il mentionne que la problématique pour définir ces zones à enjeu environnemental est d'avoir une méthode. Il mentionne que l'Agence avait proposé une méthode qui s'appuie sur les données des SPANC.

Il indique que concernant le SAGE de la Sensée cela ne remet pas en cause le projet de SAGE mais que l'on peut effectivement proposer une recommandation en indiquant d'aller plus loin dans l'analyse de l'atteinte du bon état.

M. SAILLOT souhaite revenir sur la gestion des plans d'eau, bien présents sur le territoire de ce SAGE. Il rappelle qu'un certain nombre de plans d'eau sont souvent attachés à l'activité de loisir « pêche ». Il mentionne que sur ce territoire un certain nombre de plans d'eau échappent à une communication auprès des adhérents de la pêche. Il indique qu'il pourrait y avoir une redevance milieux aquatiques. Il rappelle qu'il existe une réglementation sur le sujet. Il demande une phase d'information sur le sujet.

Mme VERBRUGGHE demande si les mesures sont disponibles sur la page internet du SAGE de la Sensée.

Mme BLIN confirme que les documents sont bien disponibles sur le site internet du SAGE de la Sensée mais également sur le CDROM remis avec le dossier.

M. LENGLET indique que le SAGE Haute Somme a eu deux réunions de travail avec le SAGE de la Sensée concernant les 20 Millions de M3 prélevés sur le territoire du SAGE de la Sensée par rapport au canal Seine Nord. Il demande si le SAGE de la Sensée est content du travail réalisé.

M. LEDEIN représentante de VNF, indique que dans le cadre du projet Seine Nord, il y a eu une modélisation hydrogéologique des deux bassins versants Sensée et Somme pour évaluer l'impact du projet sur les eaux souterraines. Elle souligne que l'inquiétude du SAGE de la Sensée était l'étanchéité du dernier bief qui vient se connecter à la Sensée. Elle indique que le drainage de la nappe par le canal Seine Nord sera limité à 15 litres /seconde.

Elle mentionne que la pollution éventuelle des captages d'eau potable par l'infiltration relictuelle du canal était aussi une préoccupation du SAGE de la Sensée. Elle rappelle que le reste du canal est étanche. Elle précise que le parcours d'un polluant a été tracé afin de voir ce qui se passerait en cas de défaillance de l'étanchéité. Elle indique qu'il reste une étude à conduire pour vérifier l'impact des travaux du creusement de l'écluse de Oisy sur les eaux souterraines, car l'écluse sera creusée dans la nappe. Elle précise que celle-ci sera étanche et que les travaux vont nécessiter un rabattement local de la nappe pour avoir la zone de travaux à sec.

M. THIEBAUT précise que M. MAILLOT qui est hydrogéologue avait préconisé que ce secteur-là ne soit pas rendu étanche. Il indique que les études de modélisation avaient montré que le canal du Nord venait alimenter la vallée de l'Agache, les zones humides et les cours d'eau, que si l'on stoppait l'alimentation cela allait diminuer le débit de l'Agache.

M. LENGLET indique que cela montre bien l'intérêt de la commission locale de l'eau sur un territoire donné pour poser des questions qui interrogent sur le passage d'un ouvrage majeur comme le canal Seine Nord.

M. LENGLET rappelle qu'il y a sur ce SAGE une recommandation à faire concernant la Zone à Enjeux Environnemental (ZEE), qu'un avis favorable sera proposé au Comité de Bassin.

M. PREVOST demande une rédaction de la recommandation ZEE.

M. LENGLET propose d'écrire « *recommande d'analyser de façon approfondie la mise en place des Zone Enjeux Environnemental (ZEE) sur le territoire du SAGE* ».

La délibération «AVIS DU COMITE DE BASSIN SUR LE SAGE SENSEE »

(n°17-A-)

Reçois un Avis favorable à l'unanimité moyennant la recommandation « d'analyser de façon approfondie la mise en place des ZEE sur le territoire du SAGE ». Modifier le projet de délibération avec cette recommandation.

Transmission au Comité de Bassin

3 – PRESENTATION DU PROJET CANAL SEINE NORD

M. LENGLET indique qu'il s'agit d'un grand projet pour lequel il faut qu'il faut qu'encore sur les territoires il y ait des acteurs de l'eau qui s'investissent au niveau des territoires.

MME LEDEIN en référence au point n°3 du dossier de séance de la CPMNAP du 02 juin 2017, présente le projet du canal Seine Nord.

M. FLAMENGT s'interroge sur les mesures supplémentaires pour éviter la pollution durant les travaux sur les espaces réservés.

MME LEDEIN indique que les études de conception détaillées de maîtrise d'œuvre vont être lancées afin de cadrer l'intervention des entreprises. Elle précise que le bureau d'études BIOTOPE va développer les consignes à l'attention des entreprises et va faire le suivi de chantier. Elle mentionne que dans le projet d'étude d'impact de la destruction des zones humides il est prévu de la compensation.

PW

Mme DALEUX souhaite avoir des informations concernant les déblais et les impacts sur les changements de milieux.

Mme LEDEIN indique que les déblais sont essentiellement des limons et de la craie. Elle indique que là où les terres sont de bonne qualité, il y aura une remise en culture des sols afin de retrouver une qualité de sol. Elle précise que la société travaille avec les Chambres d'Agriculture qui ont une expérience des sols. Elle indique que les horizons de sols seront reconstitués pour les remettre en culture. Elle souligne qu'en cas d'échec, les terres seront boisées.

M. RAOULT indique que le cœur du problème pour l'Agence de l'Eau est de garantir que le canal soit bien étanche. Il souligne que la science et la technique ne sont pas infaillible dans la durée. Il demande si cette nouvelle technique a déjà été utilisée et éprouvée dans d'autres pays.

Mme LEDEIN précise que le Canal Seine Nord est au-dessus de l'actuel canal du Nord qui n'est pas étanche et que malgré cela, il n'y a pas d'incidents notables sur les captages d'eau potable actuellement.

Mme VERBRUGGHE indique que le canal est une solution à tous les camions que l'on voit sur la route qui font du transport à condition d'avoir des plate-formes multi-modales. Elle mentionne qu'elle craint que la favorisation du report modal ne soit pas un objectif dans le canal.

M. LENGLET précise que la construction du canal n'est pas d'aujourd'hui, qu'il y a eu un débat public avec comme première inquiétude le problème d'étanchéité pour le respect des zones humides et la nappe. Il indique qu'il faut être vigilant tout au long des travaux.

M. GALTIER demande si les mesures compensatoires sont déjà définies, notamment en termes de surface pour les zones humides. Il s'interroge quant à la place de l'évaporation sur les bilans hydrauliques dans les transferts d'eau déjà évoqués. Il demande comment vont être traités les espèces exotiques envahissantes dans le cas du déplacement des terres.

Mme LEDEIN indique qu'il y a eu un inventaire des espèces exotiques envahissantes sur le tracé du canal. Elle précise que les entreprises ont un protocole d'intervention à suivre :

- Marquer les terres polluées par les espèces envahissantes
- Enfouir ces terres sous 5 mètres de terres non polluées.

Elle indique que sur le bilan hydraulique, le besoin est de $1,2\text{m}^3$ /seconde, avec $0,3\text{m}^3$ d'évaporation et $0,6\text{m}^3$ d'infiltration résiduelle, elle souligne qu'il y a une marge de sécurité de 0,3 qui correspond au changement climatique.

En ce qui concerne les zones humides, certaines surfaces commencent à être identifiées.

M. MONTASSINE indique qu'il s'agit d'une image qui n'est pas parlante, il demande combien cela représente sur une moyenne annuelle.

Mme LEDEIN indique que cela peut être comparé au débit de l'Oise qui a un module un peu après dans les 30m^3 /seconde.

Elle précise que dans l'évaporation, il a bien été pris en compte la largeur totale du canal.

M. THIEBAUT complète que l'estimation des fuites sur la Sensée faite par un hydrogéologue se situe aux alentours de $10\ 000\text{m}^3$ /jour. Il souligne que cela représente des fuites assez importantes sur le territoire.

M. FLAMENGT indique que l'idée d'enfouir les espèces envahissantes n'est pas géniale. Il propose l'incinération des plantes, notamment la renouée du Japon.

Mme LEDEIN indique qu'il s'agit d'une piste basée sur un retour d'expérience. Elle indique que la société BIOTOPE a déjà des retours d'expériences positives qui ont vérifié que les espèces enfouies à plus de 5 mètres de profondeur ne reprenaient pas.

hgc

M. RAOULT souhaite connaître la technique d'étanchéité utilisée.

M. MARIETTE demande des informations complémentaires concernant les dépôts des produits de curage en phase d'exploitation avec des risques de sédimentation qui vont croître avec le changement climatique. Il indique qu'il est nécessaire afin de rétablir le tirant d'eau et pour la sécurité des navires, de prévoir des zones de dépôts pour les vases.

Il indique qu'il faut affecter des zones prévues pour les pollutions accidentelles.

Mme LEDEIN mentionne que cela reste à faire, qu'il faut identifier les sédiments. Elle précise que néanmoins le fait d'utiliser l'eau de l'Oise souligne qu'il s'agit d'une politique de zéro rejet dans le canal.

M. MATRAT indique que la problématique de gestion des sédiments dépasse la question du canal Seine Nord et s'impose à beaucoup de maîtres d'ouvrages.

Il indique que la solution de mise en dépôt n'est pas une solution qui est pérenne. Il indique qu'il faut trouver d'autres solutions pour gérer les sédiments. Il indique que des filières de réutilisation des sédiments sont à l'étude, pour la réutilisation dans les matériaux de construction, les plastiques recyclés, afin de créer de l'économie circulaire du sédiment. Il indique qu'il y a de l'innovation et qu'à terme il y aura des centres de regroupement où l'on récupérera des sédiments que l'on traitera pour qu'ils deviennent des produits valorisables dans des cycles industriels.

M. RAOULT souligne que l'hydrogéologie n'est pas une science exacte. Il indique qu'il va falloir une surveillance du chantier particulièrement attentive.

M. LENGLET souligne qu'il a été demandé suite aux inondations de 2001, la mise en place d'un ouvrage à hauteur de Péronne, d'une station de pompage qui permettrait de soulager le passage dans cette partie de la Somme et d'y faire une surface tampon.

M. LARIVIERE souligne que les berges lagunées vont être protégées par des gabions. Il demande quelles seront les actions mises en place au niveau de l'aqueduc en ce qui concerne la continuité écologique.

Mme LEDEIN précise que les berges lagunées sont bien protégées du canal par un système de gabions et de merlons. Elle précise qu'il a été demandé aux maîtrises d'œuvres d'optimiser les franchissements notamment au niveau des aqueducs afin qu'ils soient efficaces pour la continuité écologique. Elle indique qu'il s'agira de franchissements très larges. Elle précise qu'il reste à traiter la question du passage de la lumière à l'obscurité.

M. PAWAR indique que la problématique des aqueducs avait déjà été abordée avec la possibilité d'une ripisylve des deux côtés de l'aqueduc afin de pouvoir faire une transition.

Il demande si le Canal du Nord restera un affluent du Canal Seine Nord ?

Mme LEDEIN précise que sur le secteur de Nelles et toute la vallée de la Somme, le canal du Nord a vocation à rester en eau pour sa fonction de plaisance.

Mme VERBRUGGHE indique qu'il y aura 205 hectares impactés par l'emprise du canal, qu'il va y avoir de la compensation, mais que cependant la totalité n'est pas compensée.

Mme LEDEIN précise que la compensation n'est pas terminée, que le SDAGE demande de compenser à 150 %. Elle souligne qu'il reste environ entre 75 et 80 hectares à restaurer.

Elle indique qu'il existe un partenariat avec la SAFER qui a trouvé les zones de marais, qu'il existe également un partenariat avec les départements pour la gestion à long terme.

M. SPAS demande quel est le procédé pour déplacer les populations d'amphibiens sans qu'il y ait d'impact sur leur reproduction.

Mme LEDEIN précise qu'il y a un calendrier de chantier qui est adapté aux périodes de reproduction des espèces, elle précise que la coupe des arbres est évitée en période de nidification.

M. LENGLET indique qu'il s'agit d'un grand projet qui nécessite une attention particulière de l'ensemble des acteurs du territoire et surtout ceux dédiés à l'eau en général.

M. GALTIER remercie les membres de la Commission et de l'Agence du travail fourni et indique que les services de l'Agence restent ouverts à toute suggestion éventuelle.

M. LENGLET clôture la séance à 11h39.

**LE PRESIDENT
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU MILIEU NATUREL AQUATIQUE
ET DE LA PLANIFICATION**

Bernard LENGLET



**LE DIRECTEUR
GENERAL DE L'AGENCE**

Bertrand GALTIER



ANNEXES

54

POINT N° 2

**TABLEAU DE BORD DU SDAGE
COMPLEMENT**

Le tableau de bord suit des indicateurs décrivant les pressions exercées sur les milieux (7), l'état qui en résulte (11), et les actions et moyens mis en œuvre pour réduire ces pressions (20).

Quelques chiffres clés témoignent de l'ampleur des progrès réalisés sur la durée du SDAGE 2010-2015 :

- 86% des captages grenelle ont un programme d'action validé (le double du bilan 2013)
- 100% des 28 agglomérations d'assainissement supérieures à 2 000 EH non-conformes aux échéances 1998, 2000 et 2005 de la DERU sont aujourd'hui aux normes
- la continuité écologique a été restaurée sur 1/3 des 255 ouvrages sur cours d'eau en Liste 2 en 2013 avec le soutien de l'Agence de l'eau, dont 75% par arasement
- 216 chartes « zéro phytos » d'entretien des espaces verts signées
- 8800 kg de micropolluants ont été éliminés dans les rejets industriels depuis 2013 avec le soutien de l'Agence de l'eau
- 81% des sites de baignade du bassin sont conformes aux exigences du SDAGE,
- 97% des 2,6 milliards d'euros du programme prévisionnel de mesures ont été engagés
- d'après les règles d'évaluation du premier cycle 2010-2015, 29% des masses d'eau « cours d'eau » sont en bon état (données 2012-2013) après avoir été de 21% (données 2011-2012), pour un objectif de 50% de bon état en 2015. La stabilité de cette progression sera à vérifier avec les données acquises les années suivantes.

Il semble que les actions engagées jusqu'à présent aient permis dans un premier temps d'améliorer l'état des cours d'eau les plus dégradés, avant de permettre à des masses d'eau en état moyen d'atteindre le bon état.

D'après les règles plus ambitieuses d'évaluation du bon état écologique au deuxième cycle 2016-2021, **21% des masses d'eau « cours d'eau » sont en bon état au début du cycle** (données 2011-2013) pour un **objectif de 33% de bon état en 2021**.

Le tableau de bord montre également l'ampleur du chemin restant à parcourir pour atteindre ces objectifs du SDAGE 2016-2021, et donc la nécessité de poursuivre notre mobilisation collective.

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (Sdage) et Programme de Mesures (PdM) - Artois Picardie - Calendrier prévisionnel des travaux pour la période 2016 à 2021 (version du 21/10/2016)

Chantiers		2016	2017	2018	2019	2020	2021	
		Mise en oeuvre du Sdage et du PdM 2016-2021						
Mise en œuvre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eau (Sdage) et du Programme de Mesures (PdM) 2016-2021	Mise en œuvre & Suivi des actions	Elaboration de la Stratégie de l'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (Socle)		Consult. sur la Socle				
	Outil de suivi de bassin et national	Mission d'Appui Technique de Bassin (MATB)						
	Bilan de mise en œuvre	Lancement et exploitation d'Osmoqe (cycle 2016-2021)			Bilan Intermédiaire du PdM	Bilan du Sdage 2016-2021	Bilan final du PdM	
	Tableau de bord	Tableau de bord du Sdage			Tableau de bord du Sdage			
Elaboration du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eau (Sdage) et du Programme de Mesures (PdM) 2022-2027	Questions Importantes (QI) & Programme de travail (Prog. travail)			Elaboration du projet de QI et du Prog. travail	Consultation sur QI + Prog. travail			
	Etat des Lieux (EdL-cycle3)	Amélioration de la connaissance sur les données manquantes ou incertaines			Elaboration du projet d'EdL-cycle3 : pression, impact, état, risque			
	Evaluation environnementale (Eval. Envir.)					Rédaction de l'évaluation environnementale	Avis de l'autorité envir.	
	Sdage & PdM					Rédaction des projets de Sdage et PdM	Consultation sur le : - projet de Sdage - projet de PdM - l'évaluation environnementale - projet de Plan de Gestion des Riques Inondation (PGRi) - projet de Plan d'Action pour la Milieu Marin (Pamm)	
Coordination internationale				Etats aux limites géo. du bassin		Objet. aux limites géo. du bassin	Modification du Sdage et du PdM . suite à la consultation	
				Etat des Lieux faitier		Plan de gestion faitier		
Rapportage				Rapportage Intermédiaire du PdM			Rapportage Objectifs, PdM, état	
Livrables et décisions majeurs		Tableau de bord du Sdage	Projet de Socle	Socle Résult. MATB	Projet QI prog travail Bilan intern. du PdM	Projet EdL-cycle3	Tableau de bord du Sdage Résult. consult.	
						EdL-cycle3 QI + Prog. travail	projet Sdage PdM projet Sdage PdM éval. envir. Projet de Socle	
INSTANCES : Comité de Bassin (CB), Commission Territoriales (CT)		CB	CB	CB	CB	CB	CT?	
							CB	
							CB	